



LETTRE DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) CŒUR DE LORRAINE

Bilan dernier semestre 2017

L'édito du PETR Cœur de Lorraine

L'année 2017 s'achève, et il est temps d'en tirer le bilan !

L'année 2017 a été tout particulièrement consacrée à la réponse à différents appels à projets (TEPCV, FISAC, Contrat de Ruralité), aux réflexions permettant de définir notre projet de territoire ou d'amorcer notre prochain Contrat Local de Santé, mais également à la poursuite et à la consolidation de nos partenariats, tant avec les collectivités locales, les partenaires institutionnels qu'avec la société civile. Le PETR Cœur de Lorraine peut donc se féliciter de nombreuses avancées, et poursuivra ses efforts en 2018, en finalisant certaines politiques et projets, et, surtout, en se consacrant à la mise en œuvre des programmations qu'il a définies.

Mon équipe et moi-même vous présentons tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

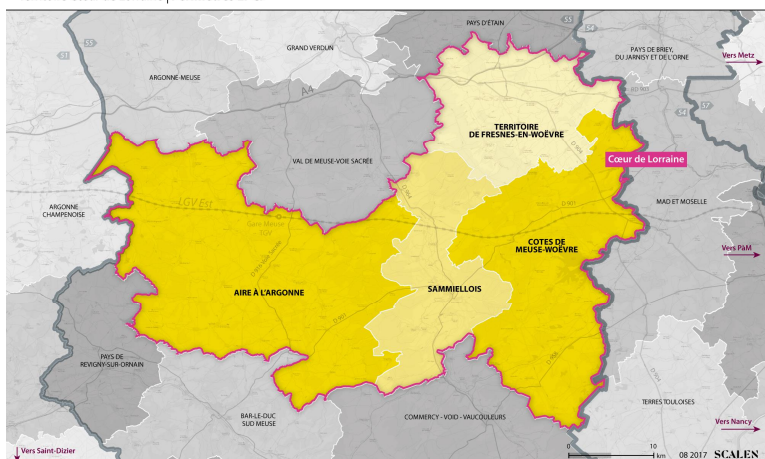
Sylvain DENOYELLE
Président du PETR Cœur de Lorraine



Le PETR a un nouveau périmètre !

Par arrêté préfectoral en date du 30 août 2017, l'extension du périmètre à l'ex Communauté de Communes (CC) Triaucourt-Vaubecourt a été entérinée. Le périmètre du PETR couvre donc depuis cette date l'intégralité du territoire de la CC de l'Aire à l'Argonne, issue des fusions des ex CC Entre Aire et Meuse et Triaucourt Vaubecourt.

Territoire Cœur de Lorraine | Périmètres EPCI



Chiffres Clés

Nombre de communes :	123
Superficie:	1591 km ²
Population en 2013 :	26 436
Dont part des - 15 ans :	19%
Dont part des + 60 ans :	26%
Evolution de la population <i>Entre 1999 et 2013</i>	2.88%
Densité, en 2013 :	16.52
Actifs, en 2013 :	11987
Emplois au Lieu de Travail :	7239
Actifs 15-64 ans en 2013 :	11987
Taux d'emploi des 15-64 ans :	64.67%
Taux de chômage :	11.2%
Taux d'activité 15-64 ans :	72.72%

Événements et projets à venir

- ⇒ Travail sur l'élaboration d'un Contrat Local de Santé de 2nde génération
- ⇒ Poursuite du travail sur le projet de territoire
- ⇒ Arrêté de périmètre Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et élaboration
- ⇒ Mise en œuvre de la programmation TEPCV



MISE EN PLACE D'UN CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT : LES DERNIÈRES AVANCÉES

En 2017, le PETR s'est attelé à mettre en place un Conseil de Développement, instance participative et consultative représentant la société civile. Suite à l'appel à manifestation d'intérêt qu'il avait réalisé auprès de partenaires ciblés en fonction des thématiques sur lesquelles travaille le PETR, 22 personnes se sont portées candidates.

Le Conseil Syndical du PETR a validé la composition de son Conseil de Développement le 28 novembre 2017, sachant que la liste est toujours ouverte à candidatures. En janvier 2018, le Conseil de Développement se réunira pour la première fois, et pourra adopter un règlement intérieur et élire son Président avant de commencer ses travaux.



POLITIQUE DE SANTÉ : COORDINATION ENTRE LES MAISONS DE SANTÉ DU PETR

Durant les premiers échanges liés à l'élaboration du prochain Contrat Local de Santé du PETR, la coordination entre les acteurs locaux est apparue être une priorité.

La coordination concerne tant la coordination au sein et entre les maisons de santé, que la coordination entre maisons de santé et acteurs associatifs œuvrant en la matière, ou encore la coordination avec les élus du territoire. La coordination vise à faciliter la mise en réseau, l'interconnaissance et le développement de synergies entre ces différents acteurs, de manière à favoriser l'accès aux soins et l'état de santé de la population.

Sur le territoire du PETR, chaque intercommunalité est dotée d'au moins une maison de santé. Afin de créer un premier temps d'échange entre ces structures et d'identifier des pistes de coopération et coordination possibles, une rencontre s'est tenue le 19 septembre 2017.

Si l'ensemble des professionnels des maisons de santé qui avaient été invités n'a pu se rendre à ladite réunion, cette démarche a donné lieu à des débats enrichissants et a fait ressortir tout l'intérêt mais également les difficultés liées à la mise en place d'une coordination entre professionnels de la santé. Les travaux visant à définir les pistes de travail en lien avec la coordination se poursuivront en 2018.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE : FOCUS SUR DEUX PROJETS TEPCV DONT LE DEMARRAGE EST PREVU AU 1^{ER} TRIMESTRE 2018

Lancement d'une étude visant la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Dans le cadre de sa programmation TEPCV, le PETR lancera en février 2018 une étude sur la diversification agricole et les perspectives de développement des circuits alimentaires de proximité sur le territoire.

Les objectifs pour le territoire sont nombreux : économiques (relocalisation de l'offre alimentaire, soutien à l'économie locale et à l'agriculture...), alimentaires (accès à tous à des produits locaux et de qualité), éducatifs (sensibilisation à la consommation de proximité, à la saisonnalité...) et environnementaux (réduction des consommations énergétiques, lutte contre le gaspillage alimentaire...).

Cette étude devrait permettre de passer d'une logique d'actions ponctuelles à une véritable stratégie de développement et d'accompagnement des circuits de proximité. Elle se réalisera sur une période prévisionnelle de 6 mois, en deux phases, à savoir :

- ⇒ Phase 1 : réalisation d'un diagnostic de l'offre en produits disponibles sur le territoire, des circuits de vente et de commercialisation et des débouchés existants
- ⇒ Phase 2 : analyse et propositions de pistes d'actions de développement des circuits alimentaires de proximité

L'étude sera menée par la Chambre d'Agriculture de Meuse, qui dispose de toutes les compétences et de l'expérience nécessaires pour la mener à bien.

Engagement d'une étude relative au Profil Énergétique Renouvelable du PETR

Le PETR a décidé de mener une étude pour estimer, quantifier et évaluer les potentiels en énergies renouvelables sur son territoire.

La réalisation de cette étude est confiée au prestataire Axenne et Auxilia. Elle suppose, dans un premier temps, d'établir le diagnostic du territoire en matière énergétique (production locale, consommations énergétiques par typologie d'acteurs, stocks et potentiels d'énergies renouvelables, fragilités et potentialités du territoire en terme de réseaux...). Elle doit déboucher, dans un second temps, sur des propositions de scénarios de développement des énergies renouvelables qui permettront de lui donner des suites concrètes.

La finalité de l'étude est de permettre une stratégie de déploiement des énergies renouvelables à l'échelle PETR, afin de :

- ✓ prioriser les filières les plus pertinentes
- ✓ intégrer dans le futur SCoT des préconisations pour inciter la prise en compte de ces potentiels dans les documents d'urbanisme des intercommunalités et communes
- ✓ définir des objectifs chiffrés de développement des énergies renouvelables par intercommunalités atteignables à l'horizon 2020 et 2030

Cette action contribuera donc à l'exemplarité environnementale et à l'éco-développement du territoire. La création d'emplois inhérents à l'essor des énergies renouvelables sera également estimée.